

Nos conditions de travail de demain, c'est maintenant qu'il faut les défendre !

Le 17 mars 2015, suite à des réunions avec nos camarades de Basse Normandie, nous avons déjà publié un compte rendu sur les différences de gestion et de conditions de travail existantes entre les deux collectivités. Nous le re-communicons à tous nos syndiqués avec ce complément présenté sous forme de tableau.

Chacun est à même de constater les disparités qui existent entre les deux systèmes.

Suite à la fusion, des nouvelles règles communes sont à définir. Nous précisons dès maintenant que pour la CGT les avantages acquis ne sont pas négociables. Des choix organisationnels qui impacteront les conditions de travail des agents seront aussi à traiter avec les syndicats, que ce soit pour la gestion des lycées comme des sièges.

Dans les lycées :

Quel sera le devenir des contractuels ?

Quelle sera la durée du temps de travail ?

Quel sera le rôle de l'autorité fonctionnelle dans la nouvelle collectivité ?

Y aura-t-il toujours des conseillers techniques, avec quelles missions ?

Quelles seront les missions des chefs d'équipe ?

Comment se calculera la dotation des postes par lycée ?

Quel sera le devenir des magasiniers ?

Aux sièges :

Des méthodes de travail doivent être harmonisées entre les directions et services.

6 pôles ou Directions Générales Adjointes sont envisagés : 3 à Rouen, 3 à Caen, mais avec combien de directions et de services ?

Pour la CGT, des unités territoriales peuvent être envisagées pour un bon fonctionnement de certains services. De plus des questions se posent déjà :

Quelle sera la durée du temps de travail ?

Dans quelles conditions s'effectueront les mobilités ? Quelle place faite au télétravail ?

Avec quelles conditions financières et quel accompagnement ?

Quels moyens seront déployés pour les formations sur des changements de poste ?

Quel sera le devenir du service informatique ?

Subsistera-t-il une unité ressources humaines à Rouen ?

Le service rémunération des stagiaires sera-t-il toujours internalisé ?

Des services seront-ils externalisés ou privatisés ?

Les dotations par service seront-elles suffisantes pour assurer la qualité du service public ?

Comment vont être appréhendés les risques psychosociaux dans ce contexte particulier ?

Nous restons à votre disposition pour venir dans votre établissement ou dans votre service pour en débattre et vous expliquer certains enjeux de la fusion.

L'écoute et la concertation, termes employés par notre nouveau Président, sont applicables aussi pour les organisations syndicales. Pour notre part, nous sommes toujours à l'écoute de propositions ou de suggestions qui émanent des agents, aujourd'hui sur la nouvelle organisation.

Nous vous invitons à débattre dans vos établissements et services des évolutions et des mutations probables envisagées dans la collectivité.

Plus la concertation sera étendue, plus nous pourrons dans le respect de notre éthique syndicale être porteurs des revendications des agents.

N'hésitez pas à nous contacter !

	I. CONDITIONS DE TRAVAIL	
	BASSE NORMANDIE	HAUTE NORMANDIE
TEMPS DE TRAVAIL	Sur une base de 40 h hebdomadaire	
Temps de travail Lycées (<i>Le calcul fait sur notre tableur CGT laisse apparaître un fort différentiel</i>)	1607h annualisées 51 congés + 5 jours de RTT - x jours fériés forfaitaires par an - 2 jours du Président	1607h annualisées 30 jours de congés + 35 jours de RTT - Jours fériés légaux - 1 jour du Président
Temps de travail Sièges	- 27 jours de congés - 2 jours de fractionnement - Jours fériés - 3 jours du président	- 30 jours (jours de fractionnement inclus) - Jours fériés - 1.5 jour du Président
Absences pour motif personnel et familial	Différent. - 3 jours pour mariage d'un enfant	Différent + 3 jours pour mariage d'un enfant
EPI	Oui, dans de bonnes conditions	Oui, dans de bonnes conditions
FICHES METIERS		
Fiches Métiers Lycées	OUI	Certaines fiches inexistantes
Fiches Métiers Sièges	OUI	Inexistantes ou pas à jour
FICHES DE POSTE		
		La Cour des Comptes précise sur son rapport de 2015 que le Directeur des RH en décembre 2013 ne possédait, ni lettre de mission, ni fiche de poste !
Fiches de poste Lycées	OUI	Pas complètes ou pas à jour
Fiches de poste Sièges	OUI	Pas complètes ou pas à jour
HORAIRES		
Horaires Lycées	Règlement du temps de travail entre 40 et 43 h. Horaires définis dans les lycées	Charte du temps de travail. Imposition des horaires par la DRH, vers la généralisation des 39h.
Accueil	1730h. 43h hebdo. Entre 7h et 8 h pendant les permanences	1730 h. 42h hebdo + 8h en période de vacances scolaires
Cuisine	Entre 40h et 43h	40 ou 41h. Coupures 15h-17h très souvent imposées
Gardiens	Entre 5 à 7 agents au siège 1730 h	Privatisé
Veilleurs	Entre 5 et 10 en lycée 1607 h	En voie de disparition, moins de 5 en lycée
Maintenance	Entre 40h et 43h	40 ou 41h Travail en horaire alterné
Entretien des locaux	Entre 40h et 43h	39h ou 40h Travail en horaire alterné
Horaires Sièges	39 heures hebdomadaires	35 ou 37 heures 30 hebdomadaires
Badgeage Sièges	OUI	OUI
Badgeage Lycées	NON	Expérimentation du badgeage dans 8 lycées, au point mort...

	II – DEROULEMENT DE CARRIERE	
	BASSE NORMANDIE	HAUTE NORMANDIE
Recrutement	QCM et entretien oral obligatoire Tests organisés par la région Recrutement par CDG	Au profil de la région...
Concours	Concours organisés par le CDG	Principe du reçu, collé trop fréquent
Mobilité	Opacité, très forte présomption de clientélisme	Opacité, très forte présomption de clientélisme...
Avancement d'échelon	Mini, moyen, maxi	Minimum
Avancement de grade	Les avancements de grade se font par le résultat des évaluations avec ratio de 50% d'agents inscrits sur le tableau	Très fort blocage, une légère avancée pour les AT2 en 2014.

	III – REGIME INDEMNITAIRE	
	BASSE NORMANDIE	HAUTE NORMANDIE
Cat A	<i>Voir tableau en annexe</i>	<i>Voir tableau en annexe</i>
Cat B	<i>Voir tableau en annexe</i>	<i>Voir tableau en annexe</i>
Cat C	<i>Voir tableau en annexe</i>	<i>Voir tableau en annexe</i>
Non Titulaires	<i>Pas de RI</i>	<i>RI applicable après 6 mois d'exercice</i>
Réfaction	Dès le 1 ^{er} jour d'absence sur une partie variable du RI	Après 18 jours calendaires d'arrêt pour les agents des lycées
Chef d'équipe lycées	NBI + Prime IEMR	NBI
Travaux dangereux et insalubres	OUI	NON

	IV. PRESTATIONS ACTIONS SOCIALES	
	BASSE NORMANDIE	HAUTE NORMANDIE
Mutuelle	Participation sur mutuelles labellisées, contrat de groupe pour la prévoyance. cat C : 10 € pour la prévoyance et 20 € pour la santé, cat B : 10 € pour la prévoyance et 15 € pour la santé, cat A : 10 € pour la prévoyance et 10 € pour la santé, 2.5 € sont attribués par enfant.	Participation de 20 € sur contrat de la mutualité française pour la santé ou la prévoyance (participation sur le contrat MGEN, non labellisé.....)
Association		Budget de 700 000 € (concerne les retraités)
COS	Budget de 415 000 €	
Pluralys (FNASS)		Budget approximatif de 720 000 € (concerne les retraités)
Restauration	Chèques restaurant avec participation de 3.6 € de l'employeur, y compris pour les lycées en période de vacances scolaires	Restaurant administratif

	V. ORGANISATION DU TRAVAIL	
	BASSE NORMANDIE	HAUTE NORMANDIE
LYCEES		
Nombres	63	73
EMAT /EMOP	19 agents sur 4 EMOP	79 agents sur 6 secteurs EMAT
Lingeries	1 lingerie centrale, le reste des postes dans les établissements	6 lingerie centrales, suppression des postes en lycée
Espace Verts	1 EMOP espaces verts, le reste des agents dans les établissements	En voie de privatisation
Chefs d'équipe	119	210 Adjoints Techniques Principaux
Assistant de prévention	Pas de décharge de service	Déchargés de 20% de temps de travail pour effectuer leur mission
Techniciens restauration et entretien des locaux	1 technicien en maintenance et 1 technicien pour la cuisine et l'entretien des locaux (au siège)	3 en restauration et 3 en entretien des locaux répartis par zones géographiques
SIEGES		
Directions	19	9
Services	52	33
LES SYSTEMES INFORMATIQUES :		
Agent Maintenance Info	Premier niveau effectué par la maintenance des lycées. Maintenance à distance à partir du siège	25 agents qui exercent sur 2 ou 3 lycées 5 Techniciens et 4 coordonateurs en binômes sur des secteurs géographiques

	VI. BILAN SOCIAL	
	BASSE NORMANDIE	HAUTE NORMANDIE
Emploi précaire	195 agents	523 agents
Effectif permanent	1885 agents	2273 agents
Effectif global	2080 agents	2796 agents
CAT A	224	225
CAT B	136 (dont 8 en lycée)	130 (dont 3 en lycée)
CAT C	1512 (dont 150 au siège)	1904 (dont 169 au siège)
Effectifs lycées	1361	1738
Effectifs Sièges	523	535
Temps partiel	271	241
Directeurs+ adjoints	35	15
Chefs de service	42	40
Chefs d'équipe lycées	119	210
hygiène et sécurité conditions de travail	Secrétaire UNSA	Secrétaire CGT

	VII. DOTATION EN POSTES	
	BASSE NORMANDIE	HAUTE NORMANDIE
Lycées	Critères (<i>en BN barème de répartition comme au Rectorat</i>)	Barème de dotation « région » par un plan pluriannuel
Siège, Services	52 services	33 services
Contrat Emploi d'Avenir	OUI	48 agents
Précaires	195 (pour le recrutement sans concours, après 900 jours de contrat, un entretien oral permet la stagiairisation)	523 (dont certains depuis plus de 10 ans)

	VIII. COMPOSITION DES INSTANCES	
	BASSE NORMANDIE	HAUTE NORMANDIE
CT	(8 élus) 3 élus CGT , 3 UNSA, 1 FO, 1 FSU	(12 élus) 7 élus CGT , 4 CFDT, 1 UNSA
CHS	(8 élus) 3 élus CGT , 3 UNSA, 1 FO, 1 FSU	(10 élus) 6 élus CGT , 3 CFDT, 1 UNSA
CAP C	(8 élus) 3 élus CGT , 2 UNSA, 2 FO, 1 FSU	(8 élus) 6 élus CGT , 1 CFDT, 1 UNSA
CAP B	(4 élus) 4 élus UNSA	(4 élus) 1 élu CGT , 3 CFDT
CAP A	(4 élus) 4 élus UNSA	(4 élus) 1 élu CGT , 3 CFDT
CT LYCEE	N'existe pas	(8 élus) 6 élus CGT , 1 CFDT, 1 UNSA
CT SIEGE	N'existe pas	(6 élus) 1 élu CGT , 5 CFDT

	IX. DROITS SYNDICAUX	
Protocole syndical	OUI. Moins favorable.	OUI. Revu à la baisse après les élections de 2014

	X. BUDGET	
Budgets régionaux	720 000 000 €	900 000 000 €
Dépenses de personnel	76 546 401 €	108 753 763 €
Dépenses de formation	754 219 €	812 020 €

III – REGIME INDEMNITAIRE

- ANNEXE 2 Tableau comparatif